

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 octobre 2021

PLF POUR 2022 - (N° 4482)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° II-523

présenté par
M. Victor Habert-Dassault

ARTICLE 20**ÉTAT B****Mission « Sport, jeunesse et vie associative »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Sport	0	0
Jeunesse et vie associative	0	10 500 000
Jeux olympiques et paralympiques 2024	0	0
Nouvelle ligne de programme : Fonds d'expérimentation de Régiment du service militaire adapté dans l'hexagone (<i>ligne nouvelle</i>)	10 500 000	0
TOTAUX	10 500 000	10 500 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le régiment du service militaire adapté, RSMA, est un corps spécifique à l'Outre-mer qui accueille, depuis 60 ans, dans un cadre militaire des jeunes en difficulté d'insertion et leur propose un parcours

professionnalisant autour de la citoyenneté et de la formation professionnelle. Les compétences délivrées sont très variées : la formation professionnelle, le secourisme et la résilience, le permis B, l'expression écrite et orale, la bureautique ou encore la confiance en soi. L'engagement dans la lutte contre l'illettrisme et l'illectronisme, qui est une difficulté à maîtriser les outils du numérique est indispensable pour s'insérer dans la vie active.

L'objectif visé, c'est l'employabilité immédiate des jeunes qui ont souhaité intégrer le régiment.

Depuis 1961, le RSMA a fait preuve d'une remarquable efficacité chez les volontaires de 18 à 25 ans à poursuivre un nouveau projet de vie. Ce parcours vertueux est basé sur l'enthousiasme de ses volontaires à se dépasser dans un cadre équilibré autour du savoir-être et du savoir-faire. Tourné vers la réussite, 75% des jeunes de moins de 25 ans passés par ce régiment ont trouvé un emploi ou continuent à suivre une formation dans les six mois qui suivent leur retour à la vie civile.

Afin d'assurer la recevabilité financière, l'amendement transfère 10 500 000 euros de crédits de l'action 04 « Développement du service civique » du programme 163 « Jeunesse et vie associative » vers un fonds destiné à expérimenté le service militaire adapté (SMA) au sein d'un département de l'hexagone. Dans l'optique d'une adoption de cet amendement, il est souhaitable que le gage soit levé par le Gouvernement afin de ne pas pénaliser le programme 163.

Cette somme correspond à la formation de 300 volontaires, 300 jeunes ainsi capables de retrouver un épanouissement personnel et une autonomie financière.

Le soutien du centre de formation du SMA de Périgueux, où les encadrants et bénévoles formateurs pourront se former avant de former, sera déterminant pour obtenir l'objectif à atteindre : donner une deuxième chance à notre jeunesse.